



Les années Vintage '55

Colloque de zone

ZONE 07

PRÉSENTÉ PAR





Centre-du-Québec

17 octobre 2024

COMPLEXE LE 55

BÉCANCOUR (St-Grégoire)



COLLOQUE ANNUEL – ZONE 07

17 octobre 2024 Ordre du jour

8h **Accueil et inscription** 8 h 30 Allocution de nos représentants 8 h 45 Présentation du rapport financier de la zone et période de question 9 h **Atelier 1- AVOCATS** Me Caroline Pelchat – Tremblay, Mignault, Lemay avocats 10 h 30 Pause-santé 10 h 45 **ADMQ** 11 h 00 **Atelier 2- MAMH** 12 h Dîner 13 h 30 **Atelier 3 – CNESST** 14 h 30 Pause-santé 15 h 00 Don Psukès mentaliste 16 h 00 Cocktail de clôture

colloque annuel – zone 07 Inscription

Endroit : COMPLEXE LE 55

4810, Rue Fardel

Bécancour, secteur St-Grégoire (QC), G9H 1V6

Les frais d'inscription incluent le dîner et les pauses-santé et les taxes applicables

Jusqu'au 15 sept. 2024 Après le 15 sept. 2024	Membre de l'ADMQ 143.72 \$ 201.21 \$	Non-Membre 172.46 \$ 201.21 \$
Nom :		_
Municipalité :		_
Nombre de personnes :		
HABILLEMENT : ANNÉE '5	5 - VINTAGE	

Veuillez effectuer votre virement bancaire (paiement privilégié) avant le 15 septembre 2024 : 10108-815 folio : 3069267

Ou veuillez libeller votre chèque à l'ordre de ADMQ – Zone Centre-du-Québec / 07 et le faire parvenir avant le 15 sept. 2024 à l'adresse ci-dessous :

Ville de Kingsey Falls

Madame Annie Lemieux

401, Boul. Marie-Victorin Kingsey Falls (QC), JOA 1B0 <u>alemieux@kingseyfalls.ca</u>

Numéro de taxe fédérale TPS Numéro de taxe provinciale TVQ 106986516RT0001 1006098874TQ0001

POLITIQUES DE REMBOURSEMENT POLITIQUE D'ANNULATION

COLLOQUE DE ZONE

La substitution par un participant membre d'une même organisation ou avec un supplément additionnel de 50 \$ pour un substitut non-membre sera acceptée à tout moment, et ce, sans pénalité. Toutefois, des frais d'annulation seront retenus par participant (membre ou non-membre) selon les modalités suivantes :

Avis d'annulation reçu

Au plus tard 30 jours avant la date fixée du Colloque de l'année en cours:

Entre le 29e jour et 15e jour avant la date fixée du Colloque de l'année en cours :

À moins du 14e jour :

Remboursement (de l'inscription seulement)

100%

50%

aucun

En aucun temps, un remboursement sera autorisé pour les activités payantes, s'il y a lieu, en supplément de l'inscription d'un participant prévu au Colloque de zone (Souper, Soirée spectacle et billets ou autres), lors de sa programmation.

ACTIVITÉ DE RÉSEAUTAGE OU AUTRE

La substitution par un participant membre d'une même organisation ou avec un supplément additionnel (préalablement défini lors de l'inscription) pour un substitut non-membre sera acceptée à tout moment, et ce sans pénalité. Toutefois, aucun remboursement ne sera effectué à l'intérieur du délai de 10 avant la tenue de l'activité.

Toute demande doit parvenir par courriel à Madame Isabelle Dumont : nd.bonconseil@cgocable.ca ou par télécopieur au 819 336-2030. La date de réception du courriel ou de la télécopie sera considérée pour l'application du pourcentage du remboursement.

Adoptée le : 15 mai 2019